

ETUDE DE CAS

GOUVERNANCE DES EAUX EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

=====

SECTEUR EAUX, PECHE ET PISCICULTURE

Auteur : **M. Barthélemy DIPAPOUNDJI**
E-mail : dipapoundji@yahoo.fr
Tél. 236 75056176/ 72191342

Mai 2019

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
1.1.	Rappel des objectifs pour le développement de l'Economie bleue	4
1.2.	Analyse diagnostic du secteur Eaux, Pêche et Pisciculture	5
II.	POTENTIALITES DU SECTEUR EAUX, PÊCHE ET PISCICULTURE	5
2.1.	Réseau hydrographique de la RCA	5
2.1.1.	Les eaux de surfaces	5
2.1.1.1	Les eaux pluviales	5
2.1.1.2.	Les cours d'eau	6
2.1.1.3.	Les mares, les marécages et les Lacs	6
2.2.	Zones de pêche.....	7
	Photo d'illustration : Source Yves Boulvert, ORSTOM 1987	8
2.3.	Ressources halieutiques.....	9
III.	ORGANISATION DE LA FILIERE	11
3.1.	Communautés des Pêcheurs	11
3.2.	Contraintes et menaces au développement de la filière pêche et pisciculture.	12
IV.	CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR EAUX, PÊCHE ET PISCICULTURE.....	14
V.	LES GRANDES OPPORTUNITES	15
6.1.	Promotion de l'écotourisme en milieu aquatique	15
6.1.1.	la pêche sportive	15
6.1.2.	La balade fluviale	15
6.2.	Programmes d'actions institutionnelles et gouvernementales pour la promotion de la pêche et la pisciculture.	16
VI.	PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAUX, PÊCHE ET PISCICULTURE	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANP : African Networks Parks

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CEEAC: Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale

CRADPP : Centre Régional d’Appui au Développement de la Pêche et de la Pisciculture

DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

DSESS : Direction du Suivi Evaluation et Système Statistique

FAO : Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’Alimentation

FMAPP : Fonds de Micro-finance d’Appui à la Pêche et à la Pisciculture

FNUAP : Fonds des Nations Unis pour la Population

FED : Fonds Européen pour le Développement

IDH : Indice du Développement Humain

IEC : Information Education Communication

ODD : Objectif du Développement Durable

PIB : Produit Intérieur Brut

PIR : Programme Indicatif Régional

PSD : Programme Spécial de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l’Habitat

SMDD : Sommet Mondial de Développement Durable 2002

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Rappel des objectifs pour le développement de l'Economie bleue

La République Centrafricaine est un pays vaste (623.000 km²), peu peuplé (environ 4 millions d'habitants) mais dispose d'immenses richesses naturelles (forêt, faune, sous-sol etc.) et un réseau hydrographique très dense.

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs de développement de l'Economie Bleue pour les Etats économiquement faible, la République Centrafricaine, un pays enclavé n'ayant pas une façade maritime, est souvent confronté au manque de : (i) vision, (ii) gouvernance ainsi que (iii) les grands investissements devant conduire tout logiquement aux atteintes des objectifs du développement durable (ODD) tel que recommandés par les Nations Unis (cf. encadré n°1 ci-dessous). Les dispositions des objectifs reprises pour l'économie bleue sont particulièrement pertinentes, notamment l'ODD no 1 (éradication de la pauvreté) et l'ODD no 14 (protection de la vie sous-marine). La République Centrafricaine s'inscrit dans cette vision, notamment l'ODD n°1 qui sous-tend la recherche inlassable de solutions pour fournir les moyens d'existence afin de juguler la pauvreté de sa population au sortir des dures périodes d'instabilité sécuritaire.

Encadré n°1: Éléments indispensables pour le développement de l'économie bleue : vision, gouvernance et investissements

- 1) Développer une vision. Les pays africains sont signataires des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, dont un grand nombre sont particulièrement pertinents pour l'économie bleue, notamment l'ODD no 1 (éradication de la pauvreté) et l'ODD no 14 (protection de la vie sous-marine). La plupart des gouvernements africains ont soumis des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les nations africaines sont également parties à plusieurs alliances régionales offrant des cadres adaptés sur le plan de la coordination et des synergies, y compris la Charte Africaine sur les Transports Maritimes, la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans (qui a produit la Stratégie AIM 2050), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), qui a adopté une feuille de route pour l'économie bleue et, surtout, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui s'inscrit dans la lignée de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Ces déclarations et ces plans devront être traduits en actions sous l'égide des nations africaines.
- 2) Promotion de la bonne gouvernance. Il est crucial que les réformes de la gouvernance et les décisions de gestion s'appuient sur une bonne gouvernance basée sur la science, des données et la technologie, que ce **soit pour garantir une gestion durable des stocks de poissons ou la prise en compte des habitats naturels critiques** lors des activités d'exploration pétrolière. La **garantie des droits fonciers des communautés bien organisées s'est également avérée efficace pour restaurer les zones de pêche et les moyens d'existence**.
- 3) Augmentation des investissements. Afin de réaliser pleinement le potentiel de l'économie bleue, des investissements considérables seront nécessaires pour appuyer l'amélioration de la gouvernance, les initiatives communautaires et un environnement propice à l'engagement responsable et durable

Le tissu économique centrafricain s'est détérioré de manière beaucoup plus drastique ces dernières décennies, lié aux fréquents coups d'Etat et les mutineries à répétition. Le pays est fréquemment secoué par les crises politico-militaires depuis les années 1965 jusqu'en 2003 et encore plus récemment en 2012-2013. L'instabilité sécuritaire créé un contexte économique difficile qui place la République Centrafricaine parmi

les pays les plus pauvres avec un Indice de développement humain (IDH) le plus bas de l'ordre de 180ème rang sur 186 pays (PNUD, 2015) et un PIB/hab. de 446 USD en 2016.

En situation de pays post-conflit, la RCA recherche inlassablement des appuis à travers les initiatives communautaires pour l'amélioration de la gouvernance et la création d'un environnement propice et durable pour la valorisation des Ressources Naturelles en faveur de sa population. Dans ce cadre, le secteur Eaux, Pêche et Pisciculture est une piste à explorer dans le cadre de l'Economie bleue afin d'améliorer le cadre de vie de sa population.

1.2. Analyse diagnostic du secteur Eaux, Pêche et Pisciculture

L'analyse diagnostic de ce sous-secteur Eaux, Pêche et Pisciculture fait ressortir des atouts majeurs :

Tableau n°1 : Atouts et opportunités du secteur Eaux, pêche et pisciculture

Secteur	Atouts	Opportunités
Eaux, Pêche et Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> Au plan Physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydrographique dense (<i>pays qualifié de réservoir d'eau d'Afrique centrale</i>) ; - Faune ichtyologique riche et variée ; - Configuration de sol propice à la pisciculture ;
	<ul style="list-style-type: none"> Au plan humain 	<ul style="list-style-type: none"> - Population jeune à 80% rural ; - Implication des femmes et hommes, jeunes dans la filière.
	<ul style="list-style-type: none"> Au plan économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Stock important de ressources en eau ; - Commerce du poisson est extra et intracommunautaire ; - Voie de communication fluviale ;

II. POTENTIALITES DU SECTEUR EAUX, PÊCHE ET PISCICULTURE

2.1. Réseau hydrographique de la RCA

2.1.1. Les eaux de surfaces

2.1.1.1 Les eaux pluviales

L'essentiel des ressources en eau de la RCA provient des pluies qui sont les seules eaux météoriques que reçoit le pays. Les pluies engendrent le ruissellement et la recharge des nappes souterraines. La pluviométrie en RCA est caractérisée par une mauvaise répartition spatiale qui caractérise les trois grands types de climat. La pluviométrie moyenne annuelle s'élève de 800 mm au Nord Est du pays à 1800 mm au Sud-Ouest. Sur la base d'une pluviométrie moyenne annuelle de 1200 mm pour l'ensemble du pays, le pays reçoit 746,4 milliards de m³ d'eau comme volume des précipitations.

2.1.1.2. Les cours d'eau

Les eaux de surface se situent au niveau de la phase terrestre du cycle de l'eau. Cette phase ne peut être appréhendée de façon rationnelle qu'au niveau d'un bassin versant qui est la seule entité dans laquelle les phénomènes de ruissellement sont mesurables. La République Centrafricaine a été privilégiée par la nature qui l'a doté d'un réseau hydrographique dense couvrant presque tout le territoire national. Ce réseau est subdivisé en deux grands bassins qui partagent le pays en deux parties d'Est en Ouest.

La RCA compte deux grands ensembles hydrographiques. Il s'agit des bassins du Lac Tchad et celui du fleuve Congo.

Les cours d'eau du bassin du Tchad sont caractérisés par des crues concentrées entre Juillet et Septembre et des étiages des 2 grands cours d'eau Chari au Nord-Est et le Logone au Nord-Ouest étalés sur le reste de l'année.

Les affluents de la Logone orientale (1000km) ont un débit annuel moyen de 250 m³/s ; les affluents du Chari (370km) que sont l'Ouham et l'Aouk connaissent des variations annuelles de débits considérables : 50 m³/s en Mars-Avril et 800 m³/s d'Août à octobre pour l'Ouham. La plupart des cours d'eau s'étale sur les plaines inondables en saison des pluies.

Le bassin du Congo comporte deux sous-bassins :

- A l'extrême l'Ouest, le bassin de la Sangha et ses affluents qui rejoignent l'Oubangui (608km) au République du Congo pour former le fleuve Congo.
- Le bassin de l'Oubangui qui s'étale sur toute la partie Sud du pays d'Est en Ouest avec de nombreux affluents : Mbomou, Kéré, Ouara, Chinko, Mbari, Kotto, Ouaka, Ombella ; M'Poko, et la Lobaye.

2.1.1.3. Les mares, les marécages et les Lacs

Ce sont d'immenses réservoirs de poissons Le pays compte également des lacs, mares (mares d'Am Timan, de Tizi, de Gata, de Danal, de Makia, de Amdafok, le Mamoun, le Kididji et le Tiringoulou) ainsi que des retenues artificielles qui couvrent une superficie totale estimée à 20km² :

- Le lac Mballi formé par le barrage de Boali III, situé dans le bassin versant de l'Oubangui, a une capacité de 250 millions de m³ permet une régularisation des usines de Boali I et II;
- les 12 retenues collinaires utilisées en hydraulique pastorale avec une capacité de 60.000 m³ chacune soit un total 720.000 m³ répartie sur 4 préfectures d'élevage ;
- le lac des caïmans utilisé uniquement à des fins touristiques (les données des caractéristiques physiques ne sont pas disponibles) ;
- En 1994, il y avait 3.260 étangs productifs utilisés en pisciculture pour une superficie totale de 74,98 hectares.

L'estimation quantitative des ressources en eau de surface par prudence est basée sur les débits moyens annuels minimaux. Ce travail a été fait pour l'Oubangui et ses principaux affluents, pour lesquels on dispose d'observations pendant la période de sécheresse qui a frappée la RCA.

Pour les bassins versants tributaires du Chari des ordres de grandeur proposés, ont été établis par comparaison avec les affluents de l'Oubangui qui leur sont proches. Partant de ces estimations, les ressources en eau superficielle des bassins versants se

partageant le territoire national ont été estimés pour les ressources minimales en eau superficielles à **47 130 millions de m³/an** (Source : *Etude thématique 3 : Ressources en eau, utilisation et cadre technique de gestion*, Pierre LEBARAMO 2006).

Toujours d'après cette étude, le bilan des utilisations de l'eau de surface eaux du bassin du Congo sont celles les plus mobilisées car la capitale et les principales villes sont situées dans ce bassin.

Figure n°1: Carte hydrographique de la RCA

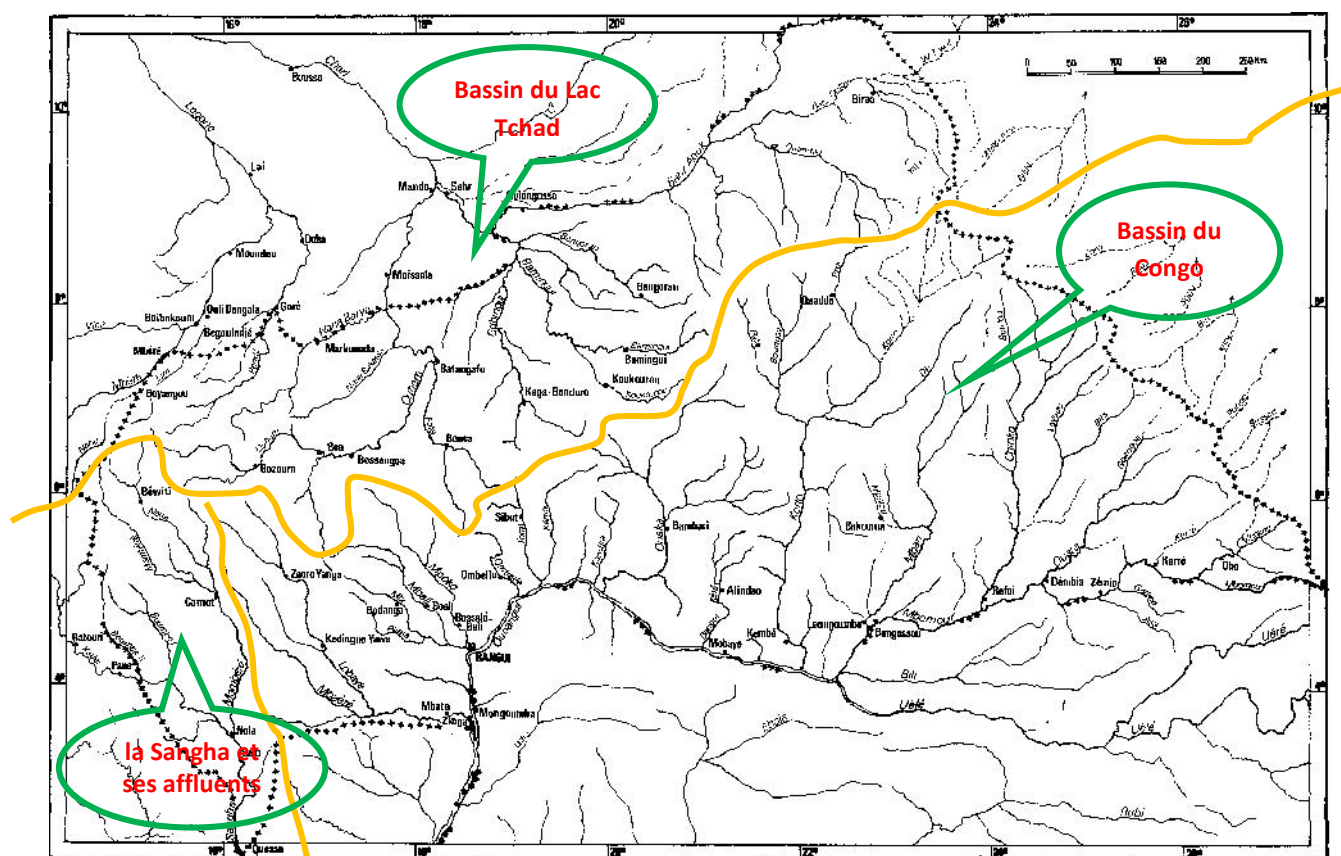


Photo d'illustration : Source Yves Boulvert, ORSTOM 1987

2.2. Zones de pêche

Le réseau hydrographique de la RCA, tel que sur la carte ci-dessus est scindé en trois (03) zones de pêche que sont :

- Le bassin du Chari au Nord avec une superficie de 205000 km² ;
- Le bassin de l'Oubangui au Sud avec une superficie de 304000 km² ;
- La Sangha à l'extrême Sud-ouest avec une superficie de 73000 km²

Figure n°2 : Les rivières du Bassin de l'Oubangui

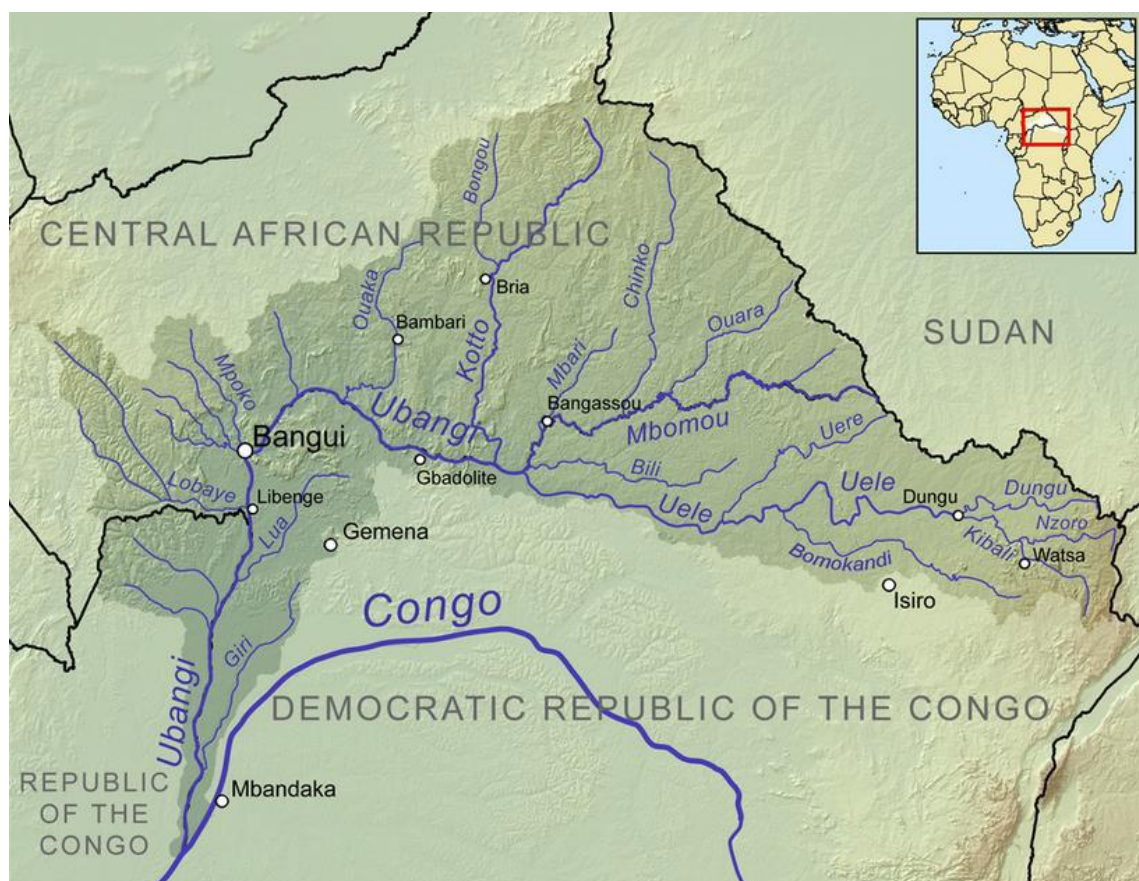


Photo d'illustration : Aebischer Thierry, Expédition en rivière Chinko-Vovodo 2019 (Source ANP)

Figure n°3: Aspect des rivières du bassin du Chari



Photo d'illustration : Source Yves Boulvert, ORSTOM 1987

Figure n°4: Aspects du lit de la rivière Chinko (Bassin de l'Oubangui)



Photo d'illustration : Aebischer Thierry, Expédition en rivière Chinko-Vovodo 2019 (Source ANP)

2.3. Ressources halieutiques

Le Chercheur Muguet (1994) a estimé que le potentiel halieutique centrafricain varie entre 50 et 100 000 tonnes par an et fonction de la variation climatique. Les études sur les caractéristiques de la faune en Afrique au Sud du Sahara menées par certains auteurs tels que Poll, Pelegin et Micha ont fait remarquer la faune aquatique centrafricaine est classée dans la catégorie de la faune Ethiopienne. Cette classification comprend 260 genres dont 12 familles en Centrafrique.

✓ *Les 10 familles les plus exploitées sont :*

Protopteridae, Mochocidae, Claridea, Cyprinidae, Bagridae, Citharinidae, Cichlidae, Mormyridae, Gymnarchidae, Malapteruridae.

✓ *Les principales espèces généralement rencontrées sur le marché sont :*

Les Mormyrus sp, les Lates sp, les Hydrocynus sp, les Alestes sp, les Tilapias sp, les Barbus sp, les Clarias sp, et les Labeo sp.

Figure n°5 : Faune halieutique



Photo d'illustration : Aebischer Thierry, Expédition en rivière Chinko-Vovodo 2019 (Source ANP)

III. ORGANISATION DE LA FILIERE

3.1. Communautés des Pêcheurs

Moreau en 1994 et Breuil en 1996 ont estimé que la pêche occupe plus de 95000 pêcheurs professionnels et occasionnels répartis ci-après suivant les bassins : Tous les riverains sont plus ou moins impliqués. Les pêcheurs sont repartis en trois (03) catégories :

Tableau n°2 : Classification des communautés des pêcheurs

N°	Classification des pêcheurs	Catégories de pêcheurs	Effectif des pêcheurs/bassin
1	pêcheurs professionnels	ou encore « commis pêcheurs » qui vivent uniquement de la pêche	- 45 000 pêcheurs le long de l'Oubangui
2	pêcheurs paysans	vivent à la fois de la pêche et de l'agriculture ou d'autres activités	- 36 000 pêcheurs dans le bassin du Chari
3	pêcheurs occasionnels	regroupent des jeunes en quête d'emploi. Ils abandonnent la pêche dès qu'un emploi est mieux rétribué	- 14 000 pêcheurs dans le bassin de la Sangha

Source : Etats généraux du Ministère en charge des Eaux et Forêts (2003)



Image photo : Source WCS (pêche au filet dans le bassin du Nord)

Tableau n° 3 : Estimation de capture par bassin fluvial et par pêcheur en RCA (1997)

Bassin fluvial	Captures Minimum (t/an)	Captures Maximum (t/an)	Pêcheurs professionnels	Paysans pêcheurs	Nombre total de pêcheurs	Captures minimales par pêcheur	Captures maximales par pêcheur
Chari (nord)	10 400	41 500	7 697	30 788	38 485	0,270	1,078
Sangha	1 500	1 500	2 797	11 180	13 975	0,107	0,107
Oubangui	8 600	8 600	9 104	36 415	45 519	0,189	0,189
Sud	10 100	10 100	11 899	47 595	59 494	0,222	0,170
Total RCA	20 500	51 500	19 596	78 383	97 979	0,209	0,526

Source : DSSSES/Plan

3.2. Contraintes et menaces au développement de la filière pêche et pisciculture.

Les obstacles majeurs au développement de la pêche et de la pisciculture sont énumérés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 4: Contraintes au développement de la pêche et de la pisciculture en RCA.

N°	Contraintes	Descriptifs
1	Enclavement	<ul style="list-style-type: none"> • Pêcheries trop enclavées créant un frein au développement de la production halieutique (les grandes pêcheries du Nord Bamingui-Bangoran et Vakaga représentant environ 80% de la production globale souffrent de problèmes de voies d'accès ; • Vakaga est inaccessible en saison pluvieuse. L'axe Ngarba/Ndélé/Bangui est praticable et l'améliorerait serait un avantage ; • L'Est est très peu exploité faute de voies d'accès ; • L'amélioration des infrastructures routières est une condition préalable à tout accroissement substantiel de production. Elle contribuerait à faire baisser les coûts de transport et par conséquent le prix de vente du poisson sur les marchés. Car les zones de haut rendement sont très éloignées des grands marchés d'écoulement.
2	Pouvoir d'achat des ménages centrafricains	<ul style="list-style-type: none"> • Les ménages centrafricains vivent dans une pauvreté absolue ; • 63% des populations vivent dessous du seuil de la pauvreté avec un faible niveau de revenu moyen de 10300F CFA par an. Ceci rend l'achat d'une quantité nécessaire de poisson pour la consommation
3	Manques de données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Manque des données statistiques sur l'évaluation du potentiel halieutique • Les données sur la production locale, les importations et l'état actuel des ressources halieutiques font défaut ; • L'absence des données statistiques découle du manque de suivi et d'encadrement de la filière. La pêche est restée traditionnelle et de nature essentiellement fluviale d'où l'emploi des moyens très peu sophistiqués ; • Certaines régions feraient l'objet de pêche intensive pendant les décrues : Bahr Aouk, Bangui et Ouham) et mériteraient un suivi attentif.
4	Manque de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de moyens financiers et matériels ; • Les Coûts des matériels performants sont élevés ; • Le Système d'épargne et de crédit est mal perçu par les pêcheurs ; • Les pêcheurs n'affectent pas une partie de leur revenu à l'épargne ; • Le revenu est totalement affecté à la consommation ce qui rend difficile le renouvellement des équipements et engins de pêche ; • L'activité de pêche est peu diversifiée.
5	Contraintes spécifiques à chaque bassin hydrographique pour le développement de la de pêche (Bassin du Nord, Bassin du Sud et la Sangha)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le bassin du Nord : - Pêches soumises à des restrictions administratives qui empêchent l'exercice pendant les périodes les plus productives - Utilisation d'engins non conventionnels par les Etrangers provoquant la destruction de la ressource halieutique - Pratiques à caractères socioculturelles néfastes qui démotivent les jeunes dans l'exercice de la pêche • Dans le bassin du Sud : - Baisse de la productivité liée à l'emploi des filets à petites mailles en nylon - Présence de barrage sur le lit de Mobaye sur Oubangui amont - Tarissement des cours d'eau intérieurs dû à la sécheresse et à la pression d'utilisation et d'occupation du sol sur les berges et à la destruction des forêts galeries
6	Contraintes spécifiques au développement de la pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel affaibli d'année en année par l'absence de suivi et de soutien au secteur ; • Destruction du seul centre piscicole de Landja qui est un important support technique et pédagogique au développement de la pisciculture ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Le réflexe assez fréquent d'assistanat chez les pisciculteurs, de vols, pillages et sabotages systématiques constituent un frein au développement du secteur ; • Manque de disponibilité des sous-produits agricoles ; • Capacité de fourniture d'alevins très limitées liée à la faiblesse notoire du développement de la pisciculture par le manque de souche améliorée la seule variété de <i>Tilapia</i> utilisée en RCA ; • Les Fortes sécheresses de 1984 et de 2008 ont provoqué le tarissement de 30 à 40% des étangs en nappes phréatiques et de certains cours d'eau d'alimentation. Certains étangs ont été abandonnés ; • Difficultés d'encadrement liées à la dispersion des pisciculteurs sur des sites éloignés les uns des autres ; • Problèmes fonciers
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

✓ **Grosse menace dans le bassin du Nord :**

Fort risque de dégradation généralisée et irréversible des écosystèmes fragiles (galeries forestières) sous la pression de l'élevage par le surpâturage et les feux de brousse.



Photo d'illustration : Source WCS (les méfaits du surpâturage)

IV. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR EAUX, PÊCHE ET PISCICULTURE

Encadré n°2 : Cadre juridique et Institutionnel du secteur eaux, pêche et pisciculture

✓ **En matière de gestion de l'eau :**

Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche est impliqué dans la gestion des eaux de surface et de la réglementation de l'exploitation des bassins naturels;

Le ministère en charge de l'environnement, à travers la direction générale de l'environnement, est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de l'environnement et du développement durable. Il évalue et surveille les risques environnementaux et prend les mesures nécessaires à la préservation de la qualité de l'environnement. Les missions du ministère dans le domaine de l'assainissement demandent cependant à être mieux définies.

Le Ministère du Plan chargé du suivi et de recherche des financements du secteur et du suivi du DSRP;

Ministère de transport chargé de l'hydrologie, et de météorologie ;

Le département de géographie de l'Université de Bangui qui a réalisé d'importants travaux sur la cartographie du réseau hydrographique, de l'accès à l'eau et de l'écoulement des eaux de pluie à Bangui ;

Les Municipalités dans le cadre de la décentralisation seront appelés à être maître d'ouvrage pour le drainage des eaux pluviales;

Les associations, ONG pour la mise en œuvre et la mobilisation sociale des projets et ;

Les Organismes Internationaux de développement pour le financement du secteur.

✓ **Dans le rôle mobilisateur/utilisateur des ressources en eau :**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, est impliqué dans la gestion de l'eau en ce sens qu'il définit la politique de gestion de l'eau destinée à l'agriculture (eau dans le cadre de l'irrigation) et pour la consommation des bêtes dans le cadre de l'élevage.

La SOCATRAF, structure d'économie mixte créée en 1979 assure sous la tutelle du Ministère des transports et de l'Aviation Civile assure la gestion des infrastructures sur la voie navigable reliant Bangui et Brazzaville.

La représentation nationale du Centre Régionale pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) a démarré ses activités depuis 2006. Elle bénéficie de subvention du siège et effectue des prestations de services auprès d'autres acteurs du secteur (construction de latrines et dispositifs lave main, éducation à l'hygiène)

Toutefois, il faut remarquer que la délimitation des rôles et responsabilités des différents départements ministériels n'est pas clairement définies.

Dans le domaine de l'assainissement, l'AGETIP assure la maîtrise d'ouvrage déléguée d'importants programmes de drainage des eaux pluviales à Bangui. Les capacités financières des collectivités locales, qui ont la charge d'entretenir ces ouvrages, sont réduites si bien que la pérennisation de ces investissements n'est pas assurée.

De nombreuses ONG et associations locales interviennent comme relais opérationnels d'ONG et organisations internationales notamment dans le cadre de programme d'urgence.

Le cadre institutionnel est assez étoffé avec la création de nombreuses structures dans le cadre des différentes réformes entreprises. Cependant, ce cadre reste à viabiliser étant donné que dans la plupart des cas, les institutions créées pour la prise en main du secteur manquent de moyens notamment financiers pour accomplir pleinement leurs missions.

✓ **En matière de la pêche et pisciculture :**

Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche est chargé de la protection des eaux de surface et de la réglementation de l'exploitation des ressources naturelles y compris la biodiversité halieutique ;

- *Le manque d'encadrement et renforcement des capacités en techniques de pêche, de mise en place de groupement et de formation en IEC ;*
- *Absence d'un cadre de dialogue entre Etat et les pêcheurs ;*
- *Insuffisance en cadres qualifiés en matière de la pêche et de la pisciculture est un obstacle au développement de la pêche ;*
- *Manque d'un cadre juridique approprié lié à l'absence de code de pêche (Projet de code de pêche en attente d'adoption par l'Assemblée National qui est un moyen de contrôle et de suivi de l'Etat pour la définition des politiques et les stratégies en matière de développement de la pêche ;*

Toutefois, les rôles, les responsabilités et l'encrage/coordination des actions entre les différents départements ministériels impliqués au domaine de l'Eau tels que le Ministère de l'Hydraulique, le Ministère en charge de l'Environnement et bien d'autres institutions n'est pas clairement définies.

V. LES GRANDES OPPORTUNITES

6.1. Promotion de l'écotourisme en milieu aquatique

6.1.1. La pêche sportive

L'Etat centrafricain peut encourager la promotion de la pêche sportive dans les zones où sont développées activités touristiques, à savoir les zones communautaires et les aires protégées.

Figure n°5 : Quelques poissons du bassin du Congo (rivière Chinko)

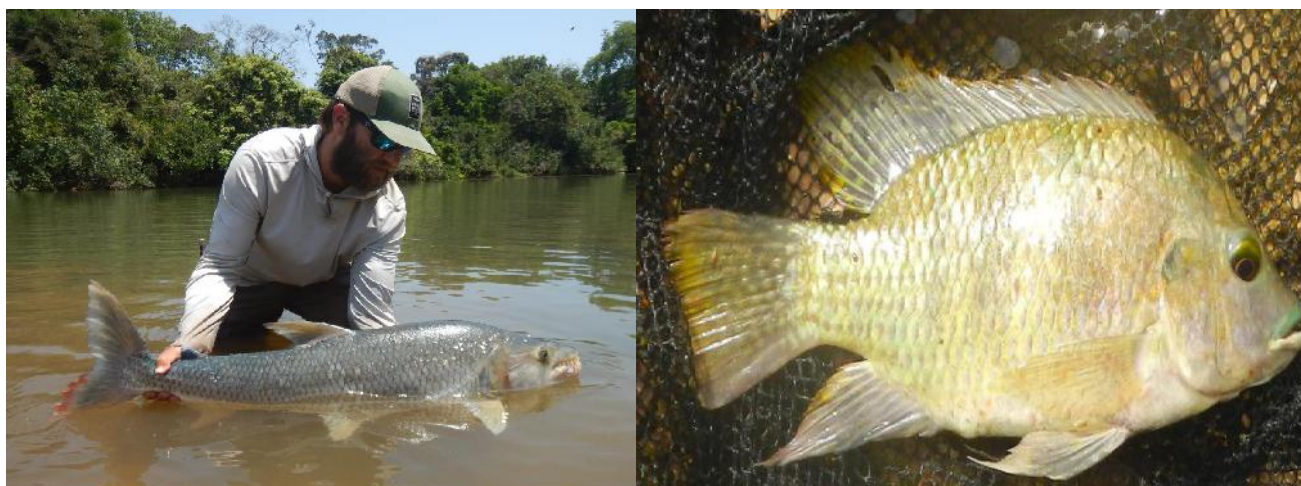


Photo d'illustration : Aebischer Thierry, Expédition en rivière Chinko-Vovodo 2019 (Source ANP)

6.1.2. La balade fluviale

Plusieurs sites attractifs peuvent être identifiés et mis en valeur dans le cadre du développement de l'écotourisme tels que : les chutes d'eau et les grottes-nids (cf. ci-dessous) de poissons, etc.



Photo d'illustration : Aebischer Thierry, Expédition en rivière Chinko-Vovodo 2019 (Source ANP)

6.2. Programmes d'actions institutionnelles et gouvernementales pour la promotion de la pêche et la pisciculture.

La pêche et la pisciculture sont identifiées comme un ensemble de secteur d'économie devant aider l'Etat centrafricain à réduire la pauvreté. La problématique du développement de ce secteur dépasse le cadre du seul Département de tutelle, à savoir le Ministère en charge de la pêche et de la pisciculture. Il apparaît cependant nécessaire de développer une synergie intégrant les autres départements dans la recherche et la mise en œuvre d'un mécanisme conjoint d'accès aux nombreuses opportunités offertes par les partenaires au développement dans le cadre des programmes de la lutte contre la pauvreté (cf. encadré n°3 ci-dessous).

Encadré n°3 : Opportunités du développement du secteur Eaux, Pêche et Pisciculture

1. La volonté du Gouvernement exprimée dans le cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté ;
2. Les dispositions du Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (PMEDP) ;
3. Les Programmes du Plan d'Action du Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire :
 - ✓ Programme Spécial de Sécurité Alimentaire exécuté par la FAO ;
 - ✓ Programme Régional de Sécurité Alimentaire (CEMAC) ;
 - ✓ CEBEVIRHA (Commission Economique pour le Bétail, la Viande et les Ressources Halieutiques) sous la Direction de la CEMAC ;
 - ✓ CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad).
4. Le PNUD à travers le Programme de contre la pauvreté et le SIDA ;
5. Le FNUAP intervient dans le cadre de la Gestion du Plan d'Action de Beijing pour l'intégration de la femme au développement ;
6. Le Programme Spécial de Développement (PSD) de la Francophonie essentiellement consacré à l'insertion des jeunes au développement en milieu rural et en milieu péri-urbain et l'intégration de la femme à l'économie ;
7. Le Fonds de Développement de la Francophonie ;
8. Le Sommet Planète Terre ;
9. **Les projections de l'offre et de la demande en produits halieutiques :**
 - Estimation de la consommation actuelle : 3,5 kg/hab/an (très insignifiant);
 - Or selon la FAO, la consommation préconisée est de: 17kg/hab/an pour les adultes et 7kg pour les enfants de moins de 14 ans et si le potentiel est bien utilisé avec les pertes est inférieur à 10% : 6,8kg/hab/an en année de faible pluviométrie et 10kg/hab/an sans importation,
 - Importation des poissons en 1995 : 230 tonnes,
 - Production piscicole en 1998 : 300 tonnes,
 - Capacité piscicole installée au terme des projets de développement jusqu'en 1990 : 3500 tonnes.

VI. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAUX, PÊCHE ET PISCICULTURE

1. Mise en place d'un programme d'urgence de renforcement des capacités de l'appui institutionnel en vue de gérer les programmes de développement du secteur eaux, pêche et pisciculture ;
2. Mise en place d'une structure chargée des études et de la définition d'un cadre de concertation inter ministérielle avec les partenaires traditionnels au développement afin d'accéder aux différentes opportunités des fonds de

- soutien à la lutte contre la pauvreté et la faim et à la préservation de l'environnement ;
3. Mise en place d'un programme renforcé d'Information, Education Communication (IEC) à l'endroit des autorités locales et des communautés de base ;
 4. Mise en place d'un système de micro-finance pour l'appui au développement de la filière pêche et pisciculture ;
 5. Réexamen des politiques de gestion des aires protégées afin de garantir l'accès des communautés de base aux ressources halieutiques ;
 6. Mise en application des conventions existantes dans le cadre du partage et de l'utilisation des ressources aux frontières ;
 7. Création des Centres Régionaux d'Appui au Développement de la Pêche et de la Pisciculture (CRADPP) ;
 8. Contribution du Fonds Forestiers à un Fonds de micro-finance d'Appui à la Pêche et à la Pisciculture (FMAPP);
 9. Création d'un cadre de concertation entre le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Agriculture, Elevage et le Ministre en charge de l'Hydraulique en vue de la définition et du suivi de la mise en œuvre des politiques d'une meilleure gestion des eaux ;
 10. Libre circulation des produits de pêche non importés ;
 11. Relecture et Adoption de la loi sur la pêche et la pisciculture (le projet du Code semblerait-il est toujours en attente d'adoption à l'Assemblée Nationale).